

Epreuve - Matière : Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Question n° 1

- La scarlatine est une maladie infectieuse éruptive provoquée par une bactérie (Streptocoque ou staphylocoque)

C'est une maladie qui peut provoquer des complications et qui doit être traitée par antibiotique.

Le mode de transmission se fait par voie aérienne (gouttelettes, éternuements, toux)

L'incubation est généralement de 3 à 5 jours puis les premiers signes apparaissent : angine très douloureuse, langue "framboisée", hyperthermie 39°-40°C, frissons, altération état général, perte d'appétit, céphalée, nausées - vomissements.

24-48^h après, il y a une éruption en plaque rose pâle, avec un effet papier de verre. Cette maladie nécessite une érichon scolaire mais n'est pas une maladie à déclaration obligatoire (sauf cluster).

- Mon action auprès de Nathieu s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 10-11-2015 (2015-119) qui régit les missions des infirmières de l'éducation nationale ainsi que du Bulletin officiel HS n° 1 du 6 janvier 2000 qui organise les soins et les urgences dans les EPLE (établissements publics locaux d'enseignement).

J'accompagne Nathieu à l'infirmier. Je l'isole.

Je lui met un masque et j'en met un aussi.

Je l'installe confortablement et le rassure. Je lui donne une bassine car il a des nausées.

J'interroge Nathieu sur des symptômes = douleur, localisation présence de nausées, vomissements, fatigue, altération de l'état général. Je le laisse à jeun au cas où.

Je réalise un bilan de santé = Température, constantes (C tension, pulsations, fréquence respiratoire).

J'évalue sa conscience (sommolence, agitation, confusion) et son état neurologique (pupille = mydriase ou myosis), troubles moteur.

Je lui demande depuis quand il se sent mal et chaud.

A-t'il réussi à dormir, a mangé ces dernières heures ?

Il faut écarter une urgence vitale car les symptômes initiaux ressemblent à ceux de la méningite.

Il faut vérifier l'absence de douleur locale, photophobie, convulsion, vomissements en jet.

Je l'examine en lui expliquant que je dois vérifier s'il a une éruption cutanée (écarter un purpura pléomorphe).

Après examen, si je ne détecte rien de grave, je préviens les parents, leur décrit la situation et leur conseille de consulter un médecin.

Les parents de Nathieu m'informent que son frère vient d'avoir la scarlatine. Il est très probable que cela soit la même maladie. En cas de doute ou signes de détresse (suspicion de méningite) je préviens le -15. Je suis en consignes du -15.

et reste disponible. Je remplis la fiche de liaison et transmet la fiche élève. Je préviens le directeur de l'évacuation de l'école ainsi que l'enseignant. Je fais orienter les secours. Je préviens les parents pour leur indiquer le lieu de prise en charge.

Je trace tout dans le logiciel lien.

A moyen terme :

- Je prends des nouvelles de l'élève auprès de ses parents. Je m'assure qu'il a été pris en charge, je m'assure du diagnostic - Je prends le médecin scolaire.

- Je prends son retour et fait le lien si besoin avec l'école

- Je collabore avec le directeur d'école pour informer les familles sur la présence du cas de scarlatine, Je le consulte si besoin. Je transmets au médecin scolaire.

- Je ne transmets au directeur et au reste de la communauté éducative que les informations pertinentes pour la sécurité de l'établissement et pour limiter la propagation. Le but est également de protéger les personnes à risque. Je suis soumis au secret professionnel article 4312-5 du code de la santé publique et article 226-13 du code pénal.

A long terme :

- Je suis l'évolution de la situation épidémiologique et contribue si nécessaire avec la collaboration du directeur et du médecin à la déclaration à l'ARS. (Agence régionale de santé) si la maladie est à déclaration obligatoire ce qui n'est pas le cas de la scarlatine sauf si plusieurs cas (au cluster)

- via le CESC (interdépartementaire) (circulaire 2016-114) comité d'éducation à la santé et à citoyenneté, et dans le cadre des parcours éducatifs santé (circulaire du 28-01-2016)

Je peux proposer au directeur des actions de prévention sur les mesures d'hygiène et de propagation de certaines maladies.

- La conduite à tenir en cas de scarlatine est en premier lieu de s'assurer que l'élève va bien chez lui (maladie à évolution scolaire). Il faut conseiller aux parents de consulter car cela nécessite des antibiotiques.

Je collabore avec le médecin scolaire et le directeur pour informer de la présence d'un cas de scarlatine, des signes de la maladie, de la conduite à tenir.

(Transmettre et communiquer de manière rassurante et efficace en respectant le secret professionnel)

, pour limiter la propagation et protéger les sujets à risque. Il faut réaliser des affichages à l'école et communiquer de manière claire envers les parents et la communauté éducative.

Question n°2 (Lavage de mains, aérer les pièces, nettoyage des locaux)

En tant qu'infirmière de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, j'ai été responsable des urgences dans les EPLE. J'agi dans le cadre du BO du 6 janvier 2000. Je prends des mesures adaptées pour la sécurité de l'élève.

Je me rend sur place avec le sac à dos d'urgence.

J'écarte la danger si il en reste un. Je fais évacuer les lieux. J'interroge les témoins sur les circonstances de la chute ainsi que l'élève.

Je la rassure, je lui dis ne plus bouger. Il faut éviter tout mouvements.

Je regarde l'élève dans son ensemble = douleur, impotence, pâleur, agitation, pleurs.

J'observe le membre : œdème, hématome, déformation, saignements. La présence d'une déformation fait penser à une fracture surtout que l'élève est restée au sol.

Je prends les constantes (tension, pulsations, fréquence respiratoire), j'évalue la douleur avec l'EVA.

Je lui demande si elle prend un traitement, si elle a des antécédents. A quelle heure elle a mangé pour la dernière fois. Je ne lui donne plus rien à boire et à manger, une cas air, il y a besoin d'une intervention chirurgicale.

Je prévient le 15. Je transmets toutes les informations récoltées. Je suis les consignes du 15 et reste disponible.

Je rempli la fiche de liaison, transmets la fiche élève.

Je prévient la loge pour faire orienter les secours.

Je prévient le chef d'établissement, la vie scolaire et les parents.

Je reste en permanence avec l'élève et je la rassure.

Il indique aux parents le lieu d'évacuation.

Je trace tout dans le dossier Lien quand l'élève a été évacué.

Epreuve - Matière : Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Question 2 suite :

A moyen terme :

Je prends des nouvelles de l'élève auprès de ses parents. J'évalue les besoins et aménagements nécessaires à son retour. Je fais le lien avec l'école et les enseignants.

Si l'élève ne peut pas revenir dans les quinze jours dans l'établissement, l'APAHE (aide pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'école) peut être envisagée.

Je m'assure qu'une fiche accident a été remplie et je note l'état de santé, l'évaluation de lésion dans ma partie concernée. La fiche est à remplir par les témoins, le chef d'établissement et par l'infirmière pour la partie sanitaire.

Je recherai davantage d'informations sur les causes de la chute (défaut de sécurité, malaise) auprès des témoins élèves et enseignants.

J'évaluerai l'impact de la chute sur la communauté éducative (crise de confiance, peur, angoisse) → une cellule d'écoute peut être proposée en interne avec le psychologue de l'éducation nationale, médecin scolaire infirmière et si l'événement est très traumatisant une cellule d'écoute départementale peut être déclenchée à la demande du chef d'établissement par l'inspecteur académique.

A long terme:

Dans le cadre du parcours éducatif santé (2016-2018) et via le CESCE, une formation aux premiers secours peut être proposée aux élèves (Psc1) et aux personnels éducatifs. Le CESCE est le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (circulaire du 10 Août 2016). L'infirmière est membre de droit à cette instance et peut proposer au chef d'établissement des actions de prévention.

L'infirmière peut proposer au chef d'établissement d'analyser en comité d'hygiène et de sécurité l'arbre des causes de l'accident si des éléments semblent être dues à un défaut de sécurité.

Question n°3

Le dépistage de la deuxième année est régi par l'arrêté du 3 Novembre 2015.

IE est effectuée par l'infirmière et permet de détecter, dépister tout problème de santé, situations pouvant entraver la scolarité des élèves.

- IE consiste à vérifier le carnet de santé de l'élève, vérifier les antécédents, la présence ou non de PAI (projet d'accueil individualisé) PPS (projet personnalisé de scolarisation) APRE (programme personnalisé de réussite scolaire) ou PAP (plan d'accueil personnalisé).
- Prendre en compte les observations des parents et des enseignants
- vérifier les vaccinations et les reporter.
- réaliser un entretien avec l'élève pour échanger sur son mode de vie (sommeil, alimentation, activités),
- aborder le vécu de la scolarité, la puberté et répondre à d'éventuelles questions sur la sexualité.

- dépister des conduites à risques (addiction, harcèlement, consommation d'alcool).
- détecter les situations relevant de la protection de l'enfance (Loi 5 mars 2007).
- vérifier l'acuité visuelle (échelle monoyer, snellen)
- vérifier l'audition.
- vérifier et noter le poids, la taille, calculer l'IMC
- vérifier la posture du dos (présence gibosité).
- vérifier la dentition.
- Noter les observations et rendre compte aux parents.
- orienter si besoins vers médecin traitant ou scolaire.
- Echanger avec les enseignants, vie scolaire dans le respect du secret professionnel des aménagements nécessaires et transmettre les consignes pertinentes.
- Solliciter si besoins le psychologue de l'éducation nationale et l'assistante sociale.

Question n°4

Le 'PAI' est l'acronyme du projet d'accueil individualisé. C'est un document qui permet d'accueillir en toute sécurité et dans les meilleures conditions possibles, les élèves souffrant d'allergie, de maladies chroniques dans les établissements scolaires.

Il est rempli à la demande des parents. Il est composé de plusieurs parties (administrative, médicale avec conduite à tenir, aménagements et signatures)

Le certificat médical est rempli par le spécialiste ou médecin traitant ainsi que la conduite à tenir.

Il est ensuite validé par le médecin scolaire pour s'assurer que le PAI est applicable en milieu scolaire puis validé par chef d'établissement, infirmière et personnes concernées.

Il est rédigé pour la partie aménagements en collaboration avec tous les partenaires qui sont impliqués (professeurs, responsable cantine...).

Le rôle de l'infirmière est capital puisqu'elle est responsable de vérifier les documents, péremptions et le stockage des PAI.

Elle s'assure que les PAI soit à disposition de tous.

Elle fait la liaison entre les parents et la communauté éducative en fonction des besoins de la famille et de l'élève.

Elle forme si besoin le personnel pour l'utilisation des médicaments du PAI et explique le fonctionnement des stylos injectables.

- Elle s'assure que le PAI est complet, renouvelé chaque année et stocké dans les bonnes conditions (ex frigo pour insuline).

Elle s'assure que le PAI suit l'élève dans les sorties scolaires et voyages.

Le PAI est applicable partout.